

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2024

DELIBERATION N°CP2024-03/5/21 DOSSIER N°6200	PROGRAMMATION 2024 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PREMIERE TRANCHE
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROGRAMMATION 2024 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE - PREMIERE TRANCHE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales eau potable ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-03/5/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2024 (1ère tranche) ;
- d'accorder les subventions correspondantes dont le montant total s'élève à **100 160,68€** détaillé

ci-après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23	Décision
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	Captages du Roudeau commune de Saint-Vaury	Création d'une station de neutralisation aux captages du Roudeau	447,886.00 €	447,886.00 €	10 %	44,788.60 €	26 p – 0 contre – 0 abs Ne prennent pas part au vote : M. E. Bodeau, Mme A. Martin, Mme ML. Geoffre, M. P. Bayol Elus Membres C Agglo Grand Guéret
SIAEP Gartempe-Sédelle	Forages de Manze, de Lieux, des Maisons situés sur la commune de Saint-Agnant-de-Versillat	PPC-Travaux forages de Manze, de Lieux, des Maisons	16,414.50 €	16,414.50 €	20 %	3,282.90 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
SIAEP Haute Vallée de la Creuse	Felletin : Rues Ste Espérance, du Pont Roby, de la diamenterie, de la Maurie	Renouvellement de canalisations fuyardes - Secteur Felletin	520,891.80 €	520,891.80 €	10 %	52,089.18 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
TOTAL			985,192.30 €	985,192.30 €		100,160.68 €	

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées respectivement sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041482 – Opération 0013 – Fonction 732.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET